

**DELIBERATION PORTANT SUR LES DEMANDES D'INSCRIPTION A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR) RELATIVES A LA CAMPAGNE DE JANVIER 2023**

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 04 AVRIL 2023,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les Règlements Intérieurs des Écoles Doctorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

Vu les candidatures de :

- **École Doctorale Sciences de la Vie, Santé, Agronomie et Environnement (SVSAE) :**

- Madame BARNOLA Isabelle,
- Madame BOURGNE Céline
- Monsieur COURT Franck,
- Madame GOUAS Laetitia,
- Madame JULIAN Valérie,
- Madame MARDON Julie,
- Madame NOZIERES-PETIT Marie-Odile,
- Monsieur RIGOLOT Cyrille,
- Monsieur VANROBAYS Emmanuel,

- **École Doctorale Sciences Fondamentales (SF) :**

- Monsieur BANI Philipson,
- Madame DE OLIVEIRA ISHIDA Emille Eugénia,
- Monsieur GOUDELIS Andreas,
- Monsieur MARTZEL Nicolas,

- **École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) :**

- Madame ANTOINE Violaine,
- Monsieur CHEVALIER Bastien,
- Madame EL RACHKIDY Nancy,
- Monsieur GUEZ Jean-Sébastien,
- Monsieur LENGAGNE Sébastien,

- **École Doctorale Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) :**

- Madame BLANCHARD Christine,
- Madame CASTRO Idoli,
- Monsieur CHOPELIN Paul,
- Monsieur GALINON Henri,

- **École Doctorale Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (SEJPG) :**

- Madame CHERIF Emna,
- Madame SHUWAIKH Fatima,
- Monsieur THRAYA Mohamad Firas,

## PRESENTATION DU PROJET

L'arrêté du 23 novembre 1988 susvisé indique que :

- « Article 1 - L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités ;
- Article 3 – [...] Les demandes d'inscription sont examinées par le président ou le directeur de l'établissement, qui statue sur proposition du conseil scientifique siégeant en formation restreinte aux personnes habilitées à diriger des recherches et après avis du directeur de recherche si le candidat en a un ».

Etant précisé que :

- L'article 25 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que « Le conseil de la recherche délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique scientifique de l'UCA ».
- Les règlements intérieurs des Écoles Doctorales de l'Université Clermont Auvergne prévoient la mise en place d'un Comité HDR dans chaque École Doctorale qui valide l'autorisation d'inscription au diplôme d'HDR après examen du dossier, et valide la composition du jury d'HDR.

Il est proposé aux membres du Conseil de la Recherche de confirmer les avis ci-dessous, rendus par les Comités HDR des Écoles Doctorales de l'UCA, sur les demandes d'autorisations de présenter une HDR :

- **École Doctorale Sciences de la Vie, Santé, Agronomie et Environnement (SVSAE) :**

- Madame BARNOLA Isabelle, avis favorable,
- Madame BOURGNE Céline, avis défavorable,
- Monsieur COURT Franck, avis favorable,
- Madame GOUAS Laetitia, avis favorable,
- Madame JULIAN Valérie, avis défavorable,
- Madame MARDON Julie, avis favorable,
- Madame NOZIERES-PETIT Marie-Odile, avis favorable,
- Monsieur RIGOLOT Cyrille, avis favorable,
- Monsieur VANROBAYS Emmanuel, avis favorable,

- **École Doctorale Sciences Fondamentales (SF) :**

- Monsieur BANI Philipson, avis favorable,
- Madame DE OLIVEIRA ISHIDA Emille Eugénia, avis favorable,
- Monsieur GOUDELIS Andreas, avis favorable,
- Monsieur MARTZEL Nicolas, avis favorable,

- **École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) :**

- Madame ANTOINE Violaine, avis favorable,
- Monsieur CHEVALIER Bastien, avis favorable,
- Madame EL RACHKIDY Nancy, avis favorable,
- Monsieur GUEZ Jean-Sébastien, avis favorable,
- Monsieur LENGAGNE Sébastien, avis favorable,

- **École Doctorale Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) :**

- Madame BLANCHARD Christine, avis favorable,
- Madame CASTRO Idoli, avis favorable,
- Monsieur CHOPELIN Paul, avis favorable,
- Monsieur GALINON Henri, avis favorable,

- **École Doctorale Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (SEJPG) :**
  - Madame CHERIF Emna, avis favorable,
  - Madame SHUWAIKH Fatima, avis favorable,
  - Monsieur THRAYA Mohamad Firas, avis favorable,

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

De confirmer les avis ci-dessus, rendus par les Comités HDR des Écoles Doctorales de l'UCA, sur les demandes d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches.

Membres en exercice : 44

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université,  
Clermont Auvergne**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CR UCA 2023-04-04-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*